

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 12 AVRIL 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_074 : ROUFFIAC - REQUALIFICATION DU CENTRE-BOURG – PHASE
3 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt deux, le douze avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 avril 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Grégory AVEROUS

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Anne-Marie ROSÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Martine LASSERRE, messieurs Pierre DOAT, Ghislain PELLIEUX, Patrick MARIE, Yves CHAPRON

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Roland GILLES), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Michel FRANQUES), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Nicole HIBERT (pouvoir à Nathalie FERRAND-LEFRANC), Thierry MALLÉ (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 AVRIL 2022

N° DEL2022_074 : ROUFFIAC - REQUALIFICATION DU CENTRE-BOURG – PHASE 3 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de l'accueil de nouveaux habitants sur la commune de Rouffiac, la communauté d'agglomération de l'Albigeois en lien avec cette commune conduit un programme pluriannuel de travaux d'aménagement du cœur de village, de sécurisation des cheminements et de liaison des divers équipements publics récemment rénovés.

Ces aménagements visent à recomposer les espaces publics, redéfinir les fonctions de cheminements, simplifier les circulations et valoriser les espaces de transition.

La phase n°3 concerne l'aménagement de la rue du Pressoir et la requalification de l'espace public aux abords de la salle communale.

Dans une volonté de mettre en œuvre un aménagement environnemental de qualité, la collectivité a souhaité intégrer des structures pavées perméables drainantes sur l'ensemble des emplacements de stationnement. De ce fait, une plus-value est engendrée.

Le plan de financement initial qu'il a été approuvé par délibération n°2021- 147 lors du Conseil communautaire du 29 juin 2021 était le suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
requalification du centre bourg – Rouffiac - Phase 3		ÉTAT 35 %	61 899 €
		RÉGION 25 %	44 213 €
		Autofinancement	70 743 €
TOTAL	176 855 €	TOTAL	176 855 €

Le plan de financement modifié, intégrant les structures pavées drainantes sur l'ensemble des emplacements de stationnement, est le suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
requalification du centre bourg – Rouffiac - Phase 3		ÉTAT 35 %	69 710,07 €
		RÉGION 25 %	49 792,91 €
		Autofinancement	79 668,66 €
TOTAL	199 171,64 €	TOTAL	199 171,64 €

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'État et de la région Occitanie.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 mars 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification du plan de financement pour l'opération Rouffiac -
Requalification du centre bourg – Phase 3 pour un montant de 199 171.64 € HT

APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
requalification du centre bourg - Rouffiac - Phase 3		État 35 %	69 710,07 €
		région 25 %	49 792,91 €
		autofinancement	79 668,66 €
TOTAL	199 171,64 €	TOTAL	199 171,64 €

SOLLICITE les subventions prévues au nouveau plan de financement auprès de
l'État au titre du contrat de ruralité et auprès de la région Occitanie au titre du
dispositif espaces publics de droit commun.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les
formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la
communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au
montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en
conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de
l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 12 avril 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY